

témoignent de l'attitude de l'ensemble des Canadiens à l'égard des questions que, de temps à autre, la Chambre est appelée à étudier et à trancher.

Après avoir lutté toute ma vie, tant au barreau qu'au Parlement, pour appuyer et préserver la liberté, je crains vivement que ce qui se passe ici constitue un pas de plus sur la pente glissante qui mène à réduire au silence les voix dissidentes.

Des voix: Bravo!

• (3.40 p.m.)

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Au cours des années, quoi qu'on puisse penser de moi, je me suis efforcé de défendre les choses auxquelles je crois en toute conscience. En jetant un regard sur le passé, je veux croire qu'on ne me taxera pas de manquer de modestie si je signale qu'en 1922, alors qu'une telle attitude était mal vue, j'ai plaidé un appel pour des administrateurs canadiens-français contre un jugement rendu contre eux à cause de l'enseignement du français dans les écoles. Cette attitude était plutôt mal vue. C'est la seule que l'on connaisse à ce sujet en Saskatchewan. Naturellement, c'est une cause dont on se souvient car, en tant qu'avocats de la Couronne, nous nous souvenons toujours des procès que nous avons gagnés. Au cours des heures les plus sombres de la guerre, je me suis trouvé seul au sein de mon parti lorsque le PSD s'est prononcé vigoureusement sur le sort réservé aux Japonais de Colombie-Britannique, dont le seul crime était la couleur de leur peau. Ma prise de position d'alors n'était pas bien vue, mais elle a été justifiée par les événements. Plus tard, en 1945, quand Gouzenko a porté ses accusations, je me suis prononcé à la Chambre contre le refus de l'*habeas corpus* et contre le fait de substituer l'incarcération aux formes et aux garanties de la procédure, sans donner au prévenu la chance de communiquer avec un avocat. Tout cela était mal vu, mais on s'est rendu compte, je pense, avec les années, de la justice de ce qui a été dit alors. Inutile de dire que je condamne et réprouve les déclarations révoltantes contre les Juifs, les gens de couleur et ceux qui sont d'une autre confession religieuse. Je n'ai jamais eu d'autres sentiments que ceux-là. J'ai toujours été l'ami des Juifs. Il n'y a personne au Canada qui ait été l'objet de plus d'honneurs et de plus de distinctions de la part des Juifs que moi, et je le dis en toute humilité.

Des voix: Bravo!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le député de York-Ouest (M. Givens) manifeste son assen-  
[Le très hon. M. Diefenbaker.]

timent. C'est pourquoi le fait de me prononcer contre la mesure à l'étude m'est si pénible, et pour le cœur et pour l'esprit. Monsieur l'Orateur, les déclarations contre les minorités—et le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) a eu des paroles éloquentes à ce sujet—répugnent à tous les Canadiens; en toute conscience, je les trouve scandaleuses. La haine raciale n'a jamais trouvé d'appui de ma part au cours de ma vie. C'est du même esprit que je traite de la mesure législative à l'étude, de ce projet de loi, qui est sur le point d'être adopté. Je me souviens que lorsque mon parti était en faveur de proscrire le communisme, en 1948, je m'y suis opposé, en disant que l'on commettait une erreur et qu'il était impossible de proscrire des idées. Cette façon d'agir n'était pas bien vue des gens. Mais il faut parfois se prononcer de cette façon dans la vie.

En écoutant mon ami de Hamilton-Ouest, je songeais à la position que j'avais prise à la Conférence des premiers ministres. En 1960 et en 1961, on m'accusait violemment, à tort d'ailleurs, d'avoir forcé l'Afrique du Sud à quitter le Commonwealth. Il n'en était rien. L'Afrique du Sud a quitté le Commonwealth en devenant république, puis elle a demandé d'y rentrer. J'ai soulevé une objection. J'ai dit que l'Afrique du Sud comprenait 12 millions et demi de Noirs ou de gens de couleur et 2 millions et demi de Blancs, mais n'accordait pas de représentation à ces Noirs ou à ces gens de couleur au Parlement. J'ai dit qu'à l'époque de Botha et du feld-maréchal Smuts, on leur avait octroyé trois députés sur 160 à la Chambre et que le premier ministre Verwoerd avait dit, lui, qu'il ne leur accorderait pas une telle représentation. J'ai été le seul Blanc à la Conférence des premiers ministres à adopter une attitude énergique à ce propos, mais à la suite de cette déclaration, un changement considérable s'est produit. J'avais déclaré aux délégués sud-africains qu'on ne pouvait pas, qu'on n'oserait pas adopter d'autre principe que celui-là et que le Commonwealth ne pouvait fermer les yeux, alors que neuf personnes sur dix sont des gens de couleur.

Des voix: Bravo!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le ministre de la Justice (M. Turner) le sait, j'éprouve pour lui beaucoup de respect. Mon regret, c'est qu'il soit le ministre qui ait dû présenter le bill à la Chambre des communes. Dans les années à venir, je le prédis, nous souhaiterons oublier ce moment, tout comme nous essayons aujourd'hui d'oublier le traitement que nous avons infligé aux Japonais. L'oncle de mon